

Compte rendu

Réunion du Conseil Communautaire
12 avril 2018 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Finances	Vote du budget principal	6/7
2	Finances	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales	7
3	Finances	Vote du budget annexe « Développement économique »	8
4	Finances	Vote du budget annexe « Atelier Relais »	9
5	Finances	Vote du budget annexe « Centre aquatique »	10
6	Finances	Vote du budget annexe « Tourisme »	11
7	Finances	Vote du budget annexe « GEMAPI »	12
8	Finances	Création d'un budget annexe pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale	13
9	Questions et informations diverses	Remarques des conseillers communautaires	13/14

Pièces jointes :

Annexe 1 : Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2018

Annexe 2 : Projet de budget principal pour l'année 2018

Annexe 3 : Projet de budget annexe « développement économique » pour l'année 2018

Annexe 4 : Projet de budget annexe « atelier relais » pour l'année 2018

Annexe 5 : Projet de budget annexe « centre aquatique » pour l'année 2018

Annexe 6 : Projet de budget annexe « tourisme » pour l'année 2018

Annexe 7 : Projet de budget annexe « gemapi » pour l'année 2018

Les pièces jointes ont été adressées avec la note de synthèse jointe à la convocation. Elles n'ont pas été modifiées et ne font pas l'objet d'un nouvel envoi à l'appui du présent compte-rendu.

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 52 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Pascale Saumont, absente excusée ayant donné procuration à Madame Marie Christine Petit.
Monsieur Philippe Poussier, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Louvel.
Madame Daphine Traulet, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur André Renoux
Monsieur Jean-Luc Maxence, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Yves Derrien
Madame Nathalie Vasseur, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques

Madame Joselyne Brabant, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Alain Brière en raison de l'indisponibilité de son suppléant.

Monsieur Patrick Lenne, Monsieur Emmanuel Byhet, Monsieur Emmanuel Maquet, Madame Régine Douillet, Monsieur Alain Henocque, absents excusés.

Madame Corine Desjonqueres a rejoint la séance à 18H05 avant le vote du point n°1 de l'ordre du jour.
Monsieur Daniel Roche a rejoint la séance à 18H14 avant le vote du point n°1 de l'ordre du jour.
Monsieur Frédérique Chérubin Quennesson a rejoint la séance à 18H18 avant le vote du point n°1 de l'ordre du jour.
Monsieur Didier Regnier a rejoint la séance à 18H19 avant le vote du point n°1 de l'ordre du jour.

Soit un total de :

- 41 présents
- 47 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner le conseiller communautaire le plus jeune de l'assemblée afin de pourvoir aux fonctions de secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur Jérémy Moreau.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jérémy Moreau comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la dernière séance, en date 29 mars 2018 est adopté.

Une abstention : Monsieur Raynald Boulenger, absent lors de la précédente séance.

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

⊙ Décision n°**2018/10** : Mise en place d'un dispositif d'information touristique 24H/24 : recherche de co-financement, et lancement de la consultation.

⊙ Décision n° **2018/11** : Signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Bresle.

⊙ Décision n°**2018/12** : Organisation du jury dans le cadre de l'élaboration du PLUI H.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Président souhaite introduire la séance par quelques mots :

« Mes chers collègues, une nouvelle fois, je souhaite introduire la séance par quelques mots. Je suis désolé d'avoir à arbitrer entre l'éloquence et l'exhaustivité. J'ai tenu à préparer mon intervention par écrit, afin de ne rien oublier de ce qui me semble important de rappeler, et je m'excuse par avance, d'avoir à vous imposer le style moins fluide de la lecture.

Je voulais vous, nous, inviter collectivement au respect de notre institution, et au-delà de cela, au respect le plus élémentaire de nos concitoyens qui nous ont portés aux responsabilités de les y représenter. Le vote du budget est un temps fort important de la vie de la collectivité, notamment parce qu'il s'accompagne de décisions fiscales qui ont des conséquences sur chacun d'entre nous.

Le débat démocratique doit permettre l'expression plurielle des points de vue, je le comprends, je le souhaite même, car c'est la preuve qu'au plan local nous savons prendre la mesure de nos responsabilités et poser des actes forts, en toute autonomie pour la vie de nos territoires.

Pour autant, avec le temps, le jeu des postures finit sincèrement par me lasser, autant qu'il agace nos concitoyens qui se désintéressent aujourd'hui de la chose publique, hormis pour la critiquer. Je sais qu'il est parfois difficile de résister à l'effet de « buzz » mais n'oublions pas pourquoi nous sommes là.

Nous sommes là pour construire, et ceux qui l'oublient n'ont pas, de mon point de vue, pleinement compris le sens du mandat qui est le leur. On ne construit rien de positif dans une ambiance délétère, donc j'appelle les uns et les autres à faire suivre toute critique, d'une proposition concrète et constructive. Elles seront entendues, étudiées et si cela est possible, intégrées à l'avenir.

Je veux vous assurer que ceux que je représente ici, ont eu à cœur de bien faire et ont aussi le courage de porter des ambitions pour le territoire, ambitions qui se traduisent dans les budgets qui vous sont proposés : Nous déployons les moyens financiers qui nous sont donnés, soit par nos investissements, soit encore par les services publics que nous proposons. Nous ne pouvons pas tout faire, et pas tout en même temps, mais nous sommes en chemin.

Les points saillants sur lesquels je veux attirer votre attention, c'est à la fois notre action nouvelle en matière sociale et de santé, et notre engagement à porter un contrat local de santé. Prochainement, une réunion sera organisée pour le déploiement de pôles de santé libéraux ambulatoires. Les actions de coordination que nous allons mettre en œuvre sont financées à 50% par l'Agence Régionale de Santé. Cette caution, et ces engagements financiers, donnent du crédit à ce que nous souhaitons mettre en place.

Ce budget propose également que nous nous engagions davantage pour lisser les disparités sociales par rapport aux activités extrascolaires. Le message adressé au CIAS sera celui-là : nous souhaitons qu'aucun enfant ou jeune ne soit empêché d'accéder à nos structures en raison des éventuelles difficultés financières de ses parents.

Il faut qu'à l'appui de ce vœu nous nous donnions les moyens d'accompagner nos jeunes.

Je souhaite également que dans les années à venir, nous investissions le champ de la « réussite scolaire », et que nous soyons capables d'accompagner des projets ou d'en mener afin d'améliorer l'accompagnement scolaire. Le CIAS est un bel outil, sa mise en œuvre – en raison des désignations extérieures qu'il implique – prend un peu de temps, mais cela en vaut la peine.

Je souhaite également que celui-ci travaille à la mise en place de politiques que nous n'avons pas encore eu le temps d'investir totalement, il s'agit des actions en lien avec l'offre des services à la personne et l'accompagnement des personnes âgées.

Sur le tourisme, cette année, le grand chantier sera le développement des guichets numériques et la mise en place d'un bureau d'information mobile pour aller à la rencontre de nos populations.

Je souhaite rappeler ici que le gros de la compétence tourisme ne réside pas dans l'accueil des visiteurs, c'est un basique, un exercice imposé et maîtrisé, et notre classement en est une preuve.

L'enjeu est dans la promotion touristique du territoire, et donc de se mobiliser pour faire venir de nouveaux visiteurs, même s'il faut bien entendu les accueillir qualitativement.

Il nous faut avoir une vision à long terme. La qualité de notre service tourisme ne se mesure pas aux horaires d'ouverture des bureaux mais bien plus sur sa capacité à développer ce secteur économique. Moins d'un touriste sur 10 pousse la porte d'un bureau d'information touristique. L'ouverture des bureaux n'est pas l'indicateur adapté pour mesurer nos actions. Il faut aujourd'hui opérer une mutation vers le e-tourisme, car c'est l'avenir, et que cela nous permet aussi de travailler notre marketing territorial, de donner l'envie de découvrir ce territoire qui nous est cher.

Il ne faut pas non plus confondre la promotion touristique et l'animation festive et culturelle des communes. La capacité des communes à proposer une programmation festive et culturelle est de la responsabilité de l'ensemble des maires et des élus en leurs conseils municipaux respectifs.

Certains ont confondu ou traité ensemble par le passé, l'animation festive et culturelle – qui est à destination tant des habitants que des visiteurs de passage – et le tourisme.

La distinction entre ces deux domaines d'activité est tenue mais nécessaire car il nous faut nous professionnaliser et nous unifier sur un domaine dont les enjeux sont supra communaux (la promotion touristique), et par ailleurs vous permettre de marquer vos différences, et faire valoir la diversité du tissu associatif qui porte pour une part l'animation. La communauté de communes n'est qu'un service aux communes, et nous nous appuyons aussi sur votre dynamisme pour vendre – je n'aime pas trop ce terme – en tout cas, promouvoir notre territoire.

C'est un partenariat, qui doit nous amener à des progrès collectifs. C'est là-dessus que nous devons rester concentrés. Et pour qu'un partenariat marche, la base c'est qu'il faut de la bienveillance et un esprit positif. Ce n'est pas toujours facile de s'extraire de sa commune, de ne pas raisonner « clocher » et de penser à ce qui est bon pour le groupe, même si cela nous demande quelques concessions. Moi-même parfois je glisse, j'aime bien Beauchamps et je vous casse les pieds à vous en parler. Je le comprends, mais le sens de la responsabilité qui nous habite doit nous permettre d'ouvrir les yeux sur la force du collectif et d'y apporter une contribution magnanime.

Dans ce budget, nous investissons également pour la première fois le champ de l'aide aux entreprises, l'aide directe et l'aide à l'immobilier, et j'aurai le plaisir de vous présenter à notre prochaine séance, un projet d'articulation et de cadrage de nos aides. Ces aides, je le redis car on m'a à juste titre posé la question, en commission de finances, seront ouvertes à tous les entrepreneurs, qu'ils aient l'envie de s'installer en tant qu'artisan dans nos cœurs de villages, ou d'implanter leurs sociétés dans les zones d'activités. Nous serons aux côtés de tous les créateurs et créatrices de valeurs.

De même, nous accompagnons aussi les filières professionnelles, par des partenariats nouveaux, que ce soient par exemple glass vallée ou d'autres acteurs du territoire, association, fédération, projets dès lors que leur objet présente une vocation intercommunale.

Nos participations - même si elles restent, en proportion très modestes - offrent parfois l'impulsion nécessaire pour permettre à des projets de voir le jour.

La communauté de communes est un acteur du quotidien et à ce titre, nous devons mettre un point d'honneur à accompagner les projets structurants.

Pas plus quotidien, que la collecte et le traitement des déchets ; Sur cette mission comme sur bien d'autres, il est important d'assurer la traçabilité -c'est un mot à la mode - de nos financements.

C'est pourquoi il me semble utile de ne pas induire nos administrés en erreur sur le coût réel du service et la charge fiscale induite par la collecte.

Je rappelle qu'un déchet trié coûte 3 fois moins cher à la collectivité qu'un déchet non trié. Il faut que nous progressions aussi collectivement sur ces sujets.

Quelques mots encore sur la GEMAPI, budgétairement, nous avons dû tout prévoir, même si nous sommes encore face à certaines attentes. Nous avons décidé de bâtir le budget sur la base des éléments certains et de ne pas spéculer sur les décisions à venir de la CLECT.

Nous avons donc intégré les dépenses dont nous avons connaissance, avec prudence, et pris uniquement acte des charges transférées imputées à titre provisoire. Je laisse la lourde charge à la CLECT d'établir son rapport de manière circonstanciée.

On m'interroge régulièrement sur ma position à ce sujet. Ce n'est pas que je n'ai pas de position, c'est surtout que j'ai bien conscience que cette décision vous, nous appartient collectivement.

Je voudrais rappeler que nous sommes partis sur un financement à hauteur de 750.000 euros via la taxe GEMAPI. Cela couvre environ 50% des dépenses moyennes annuelles prévisionnelles. La part manquante est aujourd'hui prise en charge à environ 75% via les attributions de compensation provisoires.

C'est à la CLECT qu'il revient d'inventorier définitivement la charge transférée et de proposer éventuellement des principes de prises en charge. Il m'est à ce stade impossible de conjecturer le contenu du rapport, et de savoir si celui-ci sera susceptible de recevoir l'adhésion requise. Cela vous, nous, appartient collectivement et ce n'est pas l'objet du débat de ce jour.

Ce que je peux vous dire c'est que si nous ne trouvons pas un accord, les services de l'Etat chiffreront à hauteur de 100% la réduction des Attributions de Compensation par l'imputation des charges transférées, d'où l'intérêt que nous aurons tous à composer sur ces sujets.

Les intérêts des uns et des autres divergent mais au final je veux croire en notre intelligence collective pour qu'une solution qui convienne au plus grand nombre émerge.

Cette compétence présente des enjeux supra communaux, nationaux plus qu'intercommunaux. On peut tous en convenir et le regretter, mais le fait est qu'aujourd'hui l'Etat nous impose cette compétence obligatoire, et de ce fait, il faudra bien trouver une partition financière viable au niveau intercommunal.

Durant ces années de présidence, j'ai dû me résoudre à certains deuils. Le deuil de l'unanimité en fait partie, même si au final près de 98% de nos décisions sont unanimes. Je souhaite le faire remarquer, car c'est tout de même un indicateur positif de notre capacité à construire ensemble, à trouver des consensus et à porter des décisions qui font sens pour chacun d'entre nous, au-delà de nos individualités, ou des spécificités de nos communes.

Depuis que vous m'avez confié la mission de présider, je suis sans cesse confronté à la relativité de la notion de solidarité, et je ne sais que trop que c'est une quadrature du cercle de vouloir contenter tout le monde. Je l'ai déjà dit, et je l'assume, je suis partisan de la mesure, de la zone médiane, du compromis, ce qui m'est parfois reproché... Néanmoins concernant le portage financier de la GEMAPI,

le meilleur conseil que je pourrais donner aux uns et aux autres est de composer, afin qu'une solution acceptable pour le plus grand nombre et portée par une majorité émerge.

Je crains que des positions trop marquées, ou trop centrées sur des intérêts particuliers conduisent à un échec. Mais je laisse la lourde charge au Président de la CLECT, Emmanuel Maquet, de dégrossir le dossier et de le présenter de manière à ce qu'il reçoive les conditions de majorité requises.

Enfin, je voudrais revenir sur les disparités fiscales du territoire. C'est quelque chose que nous nous opposons régulièrement les uns aux autres, pas tant sur les taux qui sont à la main de nos assemblées mais sur les bases. La solution de ce problème ne viendra pas du ressort intercommunal. Donc on pourra continuer à se taquiner sur la disparité des bases localement, sans jamais avoir de solutions justes et pérennes, à proposer puisque les bases dépendent de la DRFIP et que ce n'est pas à notre échelle que nous pouvons revoir tout ce système complexe. L'Etat s'en charge... et la réforme promise est en réflexion depuis près de 30 ans maintenant. Continuons d'espérer qu'il en sorte un jour quelque chose, mais arrêtons de nous balancer les bases à la figure.

Nous avons dans chaque commune des avantages et des inconvénients, des forces, des faiblesses, des potentiels et des fragilités. Nous les connaissons et en tant qu'élus municipaux nous sommes chaque jour à la fois confrontés à nos limites et portés par nos réussites.

Cessons de nous balancer nos différences à la figure, et construisons dessus.

C'est une chance d'avoir des communes urbaines, car elles ont plus de moyens, et qu'elles constituent des pôles d'attractivité sur lesquels nous capitalisons collectivement. Ne les asphyxions pas, et soyons parfois solidaires, car nos bourgs urbains et intermédiaires portent 72% des financements des projets intercommunaux.

C'est par ailleurs une chance d'avoir sur le territoire de nombreuses communes rurales. C'est un vivier d'énergies, de projets, et de diversités. Il ne faut pas oublier que c'est aussi sur cette mixité sociale, sur cette zone de chalandise élargie que notre territoire fonde tout l'équilibre de son bassin de vie et d'emploi.

Je le répète c'est en étant soudés que nous arriverons à rester indépendants, il faut travailler aux évolutions qui présideront à notre avenir, et non pas se comparer les bases de fiscalité jusqu'à épuisement du sujet.

C'est quand nous sommes soudés que nous sommes efficaces. Récemment, sur le dossier numérique, c'est parce que nous avons su parler d'une voix unique que nous avons – presque – obtenu le rattachement des 7 communes de la vallée de l'Yères à l'opération de déploiement en cours. Nous nous sommes battus pour que ces communes ne soient pas les oubliés du déploiement. Quand ces sujets couteux, mais d'avenir, sont portés par tous, cela avance, et c'est avec grand plaisir que nous inaugurerons le 4 juin prochain le 1er NRO - nœud de raccordement optique- intercommunal sis à Friaucourt. La commercialisation débutera le 14 juin sur les communes de ce secteur. C'est un exemple de nos réussites communes, j'aurais pu citer encore bien d'autres actions ou services.

De temps en temps, il faut aussi prendre la peine de parler des trains qui partent à l'heure même si on aime bien s'autodénigrer en fustigeant tout ce qui ne va pas. C'est aussi en parlant toujours des trains qui partent en retard qu'on laisse croire à certains que les voies sont inutiles !

Ça devient un peu un jeu de mots, mais l'idée est à peu de chose près la même, si on ne se fédère pas, on y arrivera pas. Dénigrer ne fait pas avancer, et moi, je suis à l'écoute de tous ceux qui veulent construire et contribuer avec fairplay aux projets de notre territoire.

Sur la fiscalité, je voulais enfin vous dire - et c'est un effet d'annonce que je mesure totalement - qu'à condition que nous n'ayons pas à prendre en charge de nouvelles compétences - et le législateur semble nous laisser un peu de répit pour les 2 années à venir, et sauf à ce que vous choisissiez le contraire - les éléments prospectifs que nous avons analysés, permettent d'avancer que nous n'aurons pas à proposer d'augmentation de la fiscalité ni en 2019 et ni en 2020. Si on y arrive je serai particulièrement heureux de pouvoir conclure ainsi ce mandat. Car croyez bien que pour moi c'est toujours sacrificiel de devoir toucher aux impôts. Je ne sais que trop, comme vous tous, au contact de nos habitants, et souvent en priorité de ceux qui ont des difficultés, combien il est douloureux d'avoir à ponctionner les sommes que d'aucuns ont tant de mal à gagner.

Nous nous y sommes résolus, contraints par l'effet de ciseau dramatique des baisses de dotation de l'Etat combiné à son désengagement et les transferts brutaux de compétences qui nous ont été imposés.

Je passe maintenant la parole à Madame Marylise Bovin pour la présentation des points budgétaires. Ceux-ci sont au final sans surprise car, ils sont l'exacte expression des orientations que vous avez unanimement validées le 29 mars dernier.

1/ Vote du Budget Principal

Madame Marylise Bovin rappelle que le projet de budget primitif a été présenté en commission de finances, le 5 avril 2018.

Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2018.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 32.554.138 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	26 460 850,00	21 109 906,49
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 5 350 943,51 (si excédent)
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	26 460 850,00	26 460 850,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	5 521 488,00	5 060 916,27
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	571 800,00 33 700,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 998 671,73 (si solde positif)
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	6 093 288,00	6 093 288,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	32 554 138,00	32 554 138,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 2](#).

Celui-ci est accompagné d'une présentation par fonction de la section de fonctionnement, de la liste des opérations d'investissement, de la liste des concours divers, de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, du tableau des effectifs, et d'un état de la dette.

Monsieur Raynald Boulenger demande la parole pour formuler un commentaire : « concernant le budget principal, je note qu'il n'y a pas assez de visibilité. Ainsi que l'a rappelé le Président en préambule, on ne connaît pas la ligne directrice de la CLECT, qui va décider des charges transférées et des attributions de compensation. Pour ma part, je voterai contre, en raison de l'augmentation de la fiscalité et de la TEOM. Je trouve en plus que le Conseil Communautaire

aurait pu se positionner sur une ligne à donner à la CLECT par rapport aux charges transférées et aux attributions de compensation. »

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget principal pour l'année 2018 tel que présenté en annexe.

2 votes contre : Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Raynald Boulenger

2/ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Madame Marylise Bovin expose que le produit fiscal attendu des 3 taxes additionnelles (TH,TFb,TFnb) s'élève à 4.062.959 € pour l'année 2018 auquel s'ajoute le produit de la fiscalité professionnelle d'un montant de 4.592.008 € soit un total de 8.654.967 €.

Il convient d'ajouter les allocations compensatrices pour 63.980 €, le produit de la taxe additionnelle FNB pour 53.846 €, le produit global des IFR pour 431.629 €, le produit de la CVAE pour 2.353.109 €, la DCRTP pour 283.969 €, la TASCOP pour 581.074 et le versement au titre du FNGIR pour 456.912 €.

Il est précisé qu'une partie de la CFE et de ces recettes est reversée sur la base de leurs valeurs 2016, aux communes par le biais des attributions de compensation.

Conformément au débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2018, il est proposé au Conseil Communautaire de valider la stabilité des taxes ménages (Taxe d'Habitation, Taxes foncières (sur propriétés bâties et non bâties) et de la CFE (taux unique introduit en 2017 sur la base du taux moyen pondéré avec lissage sur 7 ans).

Il est proposé d'augmenter de 0.5 point le taux de TEOM afin de cheminer vers une couverture réelle des coûts de service par la taxe dédiée.

Monsieur Raynald Boulenger précise qu'il votera contre cette proposition, car la TEOM augmente de 0,5 % pour moins de services. « C'est un constat. Et les élus comme les habitants ne se privent pas de nous en faire la remarque. »

Monsieur Michel Barbier précise que pour les mêmes raisons, il s'abstiendra.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide les taux suivants à savoir :

- Taxe d'habitation : 3.94 %
- Taxe foncière (bâti) : 5.01%
- Taxe foncière (non bâti) : 8.03%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26.86 % qui correspond au taux moyen pondéré. Le lissage des taux de chaque commune est en cours jusqu'en 2024.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8 % sur l'ensemble du territoire.

Certaines prestations complémentaires réalisées à la demande expresse des communes, seront remboursées par elles à la Communauté de Communes, par le biais de conventions de participation.

2 abstentions : Monsieur Michel Barbier, Madame Marie-Françoise Gaouyer

2 votes contre : Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Raynald Boulenger

3./ Vote du budget annexe « Développement économique »

Madame Marylise Bovin rappelle que le projet de budget annexe « développement économique » a été présenté en commission de finances, le 5 avril 2018. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2018.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 23.628.594 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 12.949.602 euros et 10.679.992 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

 FONCTIONNEMENT 		
	 DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 	 RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 	 12 948 602,00 	 12 948 602,00
+	+	+
 R E P O R T S 	 RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) 	
	 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) 	 (si déficit)
=	=	=
 TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4) 	 12 948 602,00 	 12 948 602,00
 INVESTISSEMENT 		
	 DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 	 RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
 CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068) 	 9 230 715,68 	 10 679 992,00
+	+	+
 R E P O R T S 	 RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) 	 323 000,00
	 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) 	 (si solde négatif) 1 126 276,32
=	=	=
 TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4) 	 10 679 992,00 	 10 679 992,00
 TOTAL 		
 TOTAL DU BUDGET (4) 	 23 628 594,00 	 23 628 594,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 3](#).

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe « développement économique » pour l'année 2018 tel que présenté en annexe.

2 votes contre : Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Raynald Boulenger

4/ Vote du budget annexe « Atelier Relais »

Madame Marylise Bovin rappelle que le projet de budget annexe « Atelier Relais » a été présenté en commission de finances, le 5 avril 2018. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2018.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 206.740 euros réparties entre la section de fonctionnement pour 114.000 euros et 92.740 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	114 000,00	114 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	114 000,00	114 000,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	50 000,80	92 740,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 42 739,20	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	92 740,00	92 740,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	206 740,00	206 740,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 4](#).

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe « Atelier Relais » pour l'année 2018 tel que présenté en annexe.

2 votes contre : Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Raynald Boulenger

5/ Vote du budget annexe « Centre aquatique »

Madame Marylise Bovin rappelle que le projet de budget annexe « Centre Aquatique » a été présenté en commission de finances, le 5 avril 2018. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2018.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3.241.121 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 2.125.395 euros et 1.115.726 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 125 395,00	2 125 395,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 125 395,00	2 125 395,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 095 993,85	1 115 726,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif)
	19 732,15	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 115 726,00	1 115 726,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	3 241 121,00	3 241 121,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 5](#).

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe « Centre Aquatique » pour l'année 2018 tel que présenté en annexe.

2 votes contre : Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Raynald Boulenger

6/ Vote du budget annexe « Tourisme »

Madame Marylise Bovin expose que le projet de budget annexe « Tourisme » a été présenté en commission de finances, le 5 avril 2018. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2018.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 890.000 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 1.493.000 euros et 397.000 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	1 493 000,00	1 493 000,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
=	=	=
	1 493 000,00	1 493 000,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	397 000,00	397 000,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
=	=	=
	397 000,00	397 000,00
TOTAL		
	1 890 000,00	1 890 000,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 6](#).

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe « Tourisme » pour l'année 2018 tel que présenté en annexe.

2 votes contre : Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Raynald Boulenger

6/ Vote du budget annexe « GEMAPI »

Madame Marylise Bovin expose que le projet de budget annexe « GEMAPI » a été présenté en commission de finances, le 5 avril 2018. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2018.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2.491.450 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 1.615.750 euros et 875.700 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 615 750,00	1 585 805,52
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 29 944,48
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 615 750,00	1 615 750,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	875 700,00	875 700,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	875 700,00	875 700,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 491 450,00	2 491 450,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 7](#).

Monsieur Jean-Claude Davergne fait remarquer qu'il y a trop d'incertitudes sur ce budget et qu'il avait demandé qu'on ouvre un débat sur la GEMAPI, ce qui est resté sans suite. En conséquence, il précise qu'il s'abstiendra.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe « GEMAPI » pour l'année 2018 tel que présenté en annexe.

3 abstentions : Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Daniel Roche, Monsieur Daniel Cavé

3 votes contre : Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Raynald Boulenger, Monsieur Rodrigue Maubert

8/ Création d'un budget annexe pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2018, portant nouveaux statuts de la communauté de communes des villes sœurs et prévoyant au sein de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire et santé », la création et la gestion d'un centre intercommunal d'action sociale.

Considérant qu'afin de retracer budgétairement l'ensemble des écritures relatives aux activités du CIAS, Il appartient au Conseil Communautaire de créer comptablement un budget « CIAS », lequel respectera les principes d'équilibre et de sincérité, ainsi que les règles de la comptabilité publique (nomenclature M14).

Considérant par ailleurs que le CIAS est un établissement public administratif géré par un conseil d'administration, et qu'il relève d'une personnalité juridique distincte de la Communauté de Communes,

Considérant qu'à ce titre, il reviendra après la constitution du conseil d'administration à celui-ci d'adopter son budget ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un budget annexe « CIAS » .

Monsieur le Président relance son appel auprès de ses collègues maires, par rapport aux propositions de participation de représentants d'association, au CIAS. Le conseil d'administration du CIAS est composé de conseillers communautaires et de représentants non élus, qui œuvrent en matière sociale.

9/ Questions et informations diverses

9.1- désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein de l'EPTB de l'Yères.

Par délibération en date du 29 mars dernier, le Conseil Communautaire désignait des représentants afin de siéger au sein de L'EPTB de l'Yères en substitution représentation de ses communes membres, à savoir les communes de Baromesnil, Criel-sur-Mer, Etalondes, Floques, le Mesnil Réaume, Le Tréport, Melleville et Saint-Remy-Boscrocourt.

Il est également de nécessaire de désigner outre les titulaires (à savoir Monsieur Daniel Tellier, Monsieur Alain Trouessin, Monsieur Serge Heynssens, Monsieur Lucien Fosse, Monsieur Eddie Facque, Monsieur Bruno Saintyves, Monsieur Philippe Poussier, Madame Agnès Join, et Monsieur Didier Regnier) des délégués suppléants.

Monsieur le Président rappelle que les délégués sont désignés pour quelques semaines ou mois, le temps que l'EPTB évolue vers de nouveaux statuts qui imposeront une nouvelle désignation.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de désigner les délégués suivants :

Délégués titulaires	Daniel Tellier, Alain Trouessin, Serge Heynssens, Lucien Fosse, Eddie Facque, Bruno Saintyves, Philippe Poussier, Agnès Join, Didier Regnier
Délégués suppléants	Laurent Jacques, Yves Derrien, Daniel Roche, Christian Coulombel, José Marchetti, Daniel Cavé, Gilbert Deneufve, Marie-Christine Petit, Jean-Pierre Trolley

9.2/ Remarques des Conseillers Communautaires

Monsieur le Président de s'exprimer ainsi : « C'était une séance fondamentale, et je vous remercie pour la presque unanimité qui a prévalu à ces questions d'ordre budgétaire. Ce sont toujours de gros sujets. Pour rebondir sur les propos de Jean-Claude, tout à l'heure tu parlais de flou en matière de GEMAPI, et
Compte rendu provisoire destiné à l'affichage – date d'affichage 18/04/2018

tu as raison, beaucoup de choses sont encore en débat. Ainsi une décision du conseil constitutionnel vient de préciser qu'alors qu'on pouvait penser que l'érosion n'était pas incluse dans la GEMAPI, qui ne comprenait que la prévention des inondations, le recul des falaises fait aussi partie des compétences GEMAPI. L'Etat charge la barque.

Monsieur Daniel Cavé demande qui avant géré cette compétence, ce à quoi Monsieur le Président répond, les communes et l'Etat.

Monsieur Daniel Cavé fait part de son incompréhension par rapport au fait que l'on ne se défende pas mieux par rapport aux décisions de l'Etat.

Monsieur Jean-Claude Davergne expose qu'il souhaiterait que la CLECT se réunisse au plus vite. « Les enjeux sont trop importants pour attendre la fin de l'année. Je pense qu'aujourd'hui les enjeux sont très lourds, et tous les collègues ici en sont au courant. J'ai eu des difficultés à voter la GEMAPI. Nous les petites communes, on se sent peut-être moins concerné, mais financièrement, on est tous très concerné. Il est urgent que la CLECT se réunisse pour connaître les enjeux financiers qui vont se présenter dans quelques années. »

Monsieur Daniel Cavé de préciser : « Mais les enjeux sont arrivés. L'Etat se libère de tout et nous on dit amen. »

Monsieur Jean-Claude Davergne de poursuivre : « la seule action concrète aujourd'hui c'est la CLECT ».

Monsieur Yves Derrien « cette année, la CLECT n'a qu'un seul sujet à traiter c'est la GEMAPI, il faut le faire vite ».

Monsieur le Président d'en convenir, et de préciser qu'il va se rapprocher de Monsieur Maquet à ce sujet, pour que cela soit fait bien avant la fin de l'année.

Monsieur Raynald Boulenger prend la parole : « Nous sortons d'une réunion au SIEP, et on nous annonce une prise de compétence sur l'eau en 2020. Quelle est la position de la Communauté de Communes à ce sujet ? »

Monsieur le Président précise qu'il a un doute sur la date de 2020, car une évolution législative porterait l'échéance de ce transfert obligatoire à 2026. Ce que confirment Madame Marylise Bovin et Monsieur Gilbert Deneufve.

Monsieur Raynald Boulenger d'expliquer que « c'est possible dès le 31 décembre 2019, au choix des syndicats. »

Monsieur le Président dit qu'il est prévu de réaliser un état des lieux complet avant. « Car sur notre territoire c'est un vrai patchwork, c'est hyper compliqué, et c'est d'ailleurs aussi sûrement comme cela dans d'autres territoires, raison pour laquelle ils proposent la possibilité de reculer le transfert automatique.

Il y a aussi un flottement par rapport à l'eau et l'assainissement, ensemble ou pas ensemble en 2026. »

Monsieur Raynald Boulenger dit qu'il se fait écho de ce qui a été expliqué lors de la réunion avec le SIEP. La situation est en effet complexe, car les périmètres de distribution et le pompage ne sont pas toujours au même endroit. Il précise encore que dans son intervention, il ne sous-entendait pas qu'il faille prendre cette compétence dès 2020.

Monsieur le Président explique qu'une étude prospective détaillée de ces sujets est nécessaire et qu'elle sera engagée afin que le Conseil Communautaire puisse se positionner en toute connaissance de cause.

Monsieur le Président propose de clore la séance, puis rappelle aux élus qu'il convient de ne pas partir sans signer les délibérations relatives au budget. Après plusieurs rappels verbaux restés sans réponse, Monsieur le Président demande qu'il soit noté au compte rendu le fait que Monsieur Gilles Croizé est ostensiblement resté sourd à ces rappels.

La séance est close à 20H03.

Le Président

Le Secrétaire de séance